

**COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**  
**COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 07 FEVRIER 2018 à 08H15**

**Étaient présents :** ANDRE Jean-Luc, CHAUVET Antoine, CHENE Bernard, CHABERT Patrick COHENDET Robert, DE VRIES Catherine, DURAND Jean-Claude, MOREAU Damien, PELLISSIER Claude, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOU Chantal, PROVOST Patrick, TINERT Maud

**Absents :** GIBERT Alain (procuration à COHENDET R), RIVET Christian (procuration à PROVOST P), AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, BONNIVARD Emilie, COURT Reine, FERRIER Jacqueline, GONTHIER Guy, REY Robert, et SORNIN Frédéric.

\*\*\*\*\*

Le Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**CENTRES SPORTIF, DE BIEN-ETRE ET DE LOISIRS DE LA STATION – APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la gestion actuelle du centre de balnéothérapie (exploité en direct par la collectivité) et du centre sportif des Longes (confié à l'ex-EPIC) et qu'au regard des complémentarités et spécificités de ces deux équipements, la gestion pourrait en être mutualisée. La Commune pourrait s'attacher le concours d'un partenaire professionnel dans le cadre d'une convention de délégation de service public, et ainsi définir dans un cahier des charges le niveau de prestations attendu du futur exploitant et l'objectif du bénéfice d'une gestion mutualisée.

Il donne lecture du rapport préparatoire à la délégation de service public et invite le Conseil à se prononcer sur le principe de la délégation de la gestion des centres sportif, de bien-être et de loisirs de la station au moyen d'une convention de DSP et à fixer les conditions nécessaires à la procédure. Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le principe d'une exploitation commune du centre de balnéothérapie et du centre sportif des Longes, et le principe de la délégation de la gestion des centres sportifs, de bien-être et de loisirs de la station de Saint François Longchamp au moyen d'une convention de délégation de service public, aux risques et périls du délégataire ; **FIXE** les conditions de dépôt des listes de la Commission de délégation de service public, **MANDATE** Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités à cet effet.

**SERVICES MULTI-ACCUEIL ET CENTRE DE LOISIRS DE LA STATION DE SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP – RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

M. Patrick PROVOST, Maire, et Président du Syndicat local des moniteurs de l'ESF de St-François-Longchamp se retire et donne la parole à M. Bernard CHENE, Maire Délégué de Saint-François-Longchamp et 3<sup>e</sup> Adjoint.

M. CHENE rappelle au Conseil la gestion des services multi-accueil et centre de loisirs de la station, actuellement assurée par le Syndicat Local des Moniteurs de l'Ecole de Ski Français de Saint-François-Longchamp dans le cadre d'une convention de délégation de service public en date du 1er janvier 2012 qui arrive à son terme en octobre 2018.

Dans cette perspective, se pose la question du renouvellement de la délégation de service public qui doit être précédé de l'organisation d'une procédure de publicité et de mise en concurrence permettant de recueillir des offres concurrentes. Il donne lecture du rapport préparatoire à la délégation de service public et invite le Conseil à se prononcer sur le principe de la délégation de l'exploitation des services multi-accueil et accueils de loisirs sans hébergement de la station de Saint François Longchamp au moyen d'une convention de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le principe de la délégation de l'exploitation des services multi-accueil et accueils de loisirs sans hébergement de la station au moyen d'une convention de délégation de service public, aux risques et périls du délégataire, et **MANDATE** Monsieur le Maire délégué de Saint-François-Longchamp, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire, pour engager toutes les formalités prévues à cet effet.

**OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BP 2018**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et propose au Conseil de faire application de cet article sur le montant du budget d'investissement 2017 (budget général), à savoir :

⇒ Budget général 2017 : 3.016.839 €

⇒ Proposition d'ouverture de crédits : 86.000 € (opération 201- article 21571)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

**QUESTIONS DIVERSES : le Conseil Municipal :**

- Prend connaissance des propositions de travaux faites par l'ONF pour les forêts communales, ces propositions seront étudiées lors d'une prochaine séance,
- Décide de demander des devis pour l'achat de défibrillateurs et pour la vérification des hydrants,
- Souhaite clarifier l'utilisation des navettes gratuites prévues pour Montaimont.

*Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 08 février 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.*

*Le Maire, M. Patrick PROVOST*

